
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 25 OCT 2021

N° 21-01125 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, le **dimanche 21 novembre 2021**, d'un concours direct de recrutement sur mesures nouvelles spéciales de **trois (03) Urbanistes** pour le compte du Ministère de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Ville (MUHV), dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2021**.

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (2) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2021, titulaires du diplôme d'Urbaniste ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du **27 octobre 2021 à 00h 00mn** au **05 novembre 2021 à 23h 59mn**.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers physiques, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques comportant les pièces ci-dessous énumérées, au plus tard dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources humaines du MUHV.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les épreuves du concours se dérouleront selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 10h30 : épreuve de spécialité.....coef : 3
- 11h30 à 13h30 : culture générale..... coef : 2

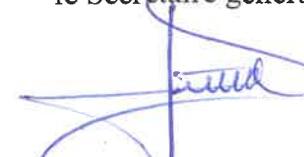
Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats admis sont immédiatement intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaires stagiaires.

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn**, le jour de l'administration des épreuves.

Le lieu du déroulement des épreuves sera précisé ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

